

AVIS RELATIF À UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE À ENREGISTREMENT

**SAS FRUITS ROUGES AND CO
1 RUE JEAN BODIN
02000 LAON**

INSTALLATION DE CONDITIONNEMENT ET TRANSFORMATION DE FRUITS FRAIS ET SURGELES (SECTION ZK PARCELLES 462 – 499 – 537 - 392P) À LAON

La SAS FRUITS ROUGES AND CO, dont le siège social est à LAON, 1 rue Jean Bodin, souhaite augmenter la capacité de production de son unité de préparation de produits alimentaires d'origine végétale.

A cette fin, l'installation du site de LAON est modifiée comme suit :

l'extension comporte une entrée administrative, un local expédition produits frais, l'agrandissement du local conditionnement / préparation des produits surgelés, l'agrandissement des locaux de conditionnement et de préparation de commandes, la modification des locaux de stockage et d'emballage des matières sèches.

Cette activité est soumise à enregistrement au titre de la rubrique n° 2220-2-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et encadrée par les dispositions de l'arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2220 de la nomenclature précitée.

La demande d'enregistrement et le dossier correspondant au projet ont été déposés auprès du Préfet de l'Aisne le 18 décembre 2020 et complétés le 5 février 2021 Conformément aux dispositions des articles L.512-7 et suivants du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté n° IC/2021/041 du 12 mars 2021, une consultation du public **du lundi 6 avril 2021 au mercredi 5 mai 2021 inclus** dans les communes de LAON et CHAMBRY.

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement dans les mairies de LAON et CHAMBRY aux heures habituelles d'ouverture, ou sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne à l'adresse <http://www.aisne.gouv.fr/>, et formuler éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Le public pourra également adresser ses observations au Préfet de l'Aisne par lettre (Direction départementale des territoires - Service Environnement - Unité gestion des ICPE, déchets – 50, Boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex) ou par voie électronique (ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr en précisant dans l'objet du courrier « enregistrement - consultation publique – SAS FRUITS ROUGES AND CO »). Ces observations doivent être transmises avant la fin du délai de la consultation du public.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit :

- un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ;
- un arrêté de refus.

Selon la sensibilité du milieu au regard de la localisation du projet, le cumul d'incidences avec d'autres projets et l'importance des aménagements aux prescriptions qui lui sont applicables éventuellement proposés par le demandeur, le préfet pourra décider d'instruire cette demande selon la procédure d'autorisation, assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique. Sa décision pourra intervenir jusqu'à trente jours suivant la fin de la consultation du public.

16 MARS 2021

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation

~~L'Adjoint au Responsable de l'Unité~~

Adjoint au Chef de service,

THOMAS BOSSUYT
~~Adjoint au Responsable de l'Unité~~